

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 4 Juin 2015

L' An deux mil quinze

Le quatre juin à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Jocelyne PICHON, Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Eugène BESNARD, Roger CHANTELOUP, Samuel BONNEAU, Brigitte GAINARD, Stéphanie TURPIN, Catherine PORCHER, LAURENT BOBOUL, François MADEC, Pascale SOUDÉE, Yannick REBRÉ, Richard MAREAU, Julie VIOT, Cyril COUTARD

Absents excusés : Eric VÉRITÉ, Caroline ÉVRARD Conformément à l'article 2121-15 du CGCT

Julie VIOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation : 27 mai
2015

Eric VERITE donne pouvoir de vote à Alain BESNIER

ORDRE DU JOUR :

Installation M. Cyril COUTARD

Commissions municipales et groupes de travail

Tirage au sort des jurés d'assise

Approbation du Compte administratif 2014

Approbation du compte de gestion 2014

Affectation des résultats

SNCF Parcelle AB 196

Agence postale communale : devis mobilier

Subvention musique

Pluvial rue des Forges : choix de l'entreprise

DETR 2015 plan de financement

Décision modificative

Portes de la salle polyvalente

Dénomination de l'école

Travaux rue de la Violetterie : avenant de prolongation des délais

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Personnel communal : attribution IAT (indemnité d'administration et de technicité)

Restauration du lavoir : plan de financement réserve parlementaire

DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 13 avril dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

M. Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en rappelant le courrier de démission de Mme Marjorie L'ECU qui a pour effet d'entraîner l'élection de M. Cyril COUTARD. Conformément à la législation, M. Alain BESNIER, Maire, a déclaré M. Cyril COUTARD, présent, et l'a installé dans sa nouvelle fonction. Un nouveau tableau du Conseil Municipal est dressé pour mise à jour.

**Travaux aménagement
sécuritaire
Rue de la Violetterie
avenant**

2015-036

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire courant jusqu'au 17 mars 2015 pour réaliser les travaux de voirie de la rue de la Violetterie.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cet avenant.

**SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS**

**Association musicale et
laïque**

2015-037

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association musicale et laïque d'un montant de 845 € .

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette subvention.

Suite à l'installation de M. Cyril COUTARD en qualité de Conseiller, M. le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L 2121-21 du Code général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

**APPLICATION DE
L'ARTICLE
L 2121-21 DU CGCT
DERNIER ALINÉA :
MODE DE DÉSIGNA-
TION**

2015-040

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

PRECISE que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire exige le vote à bulletin secret.

PRECISE que le mode de désignation pourra être modifié sur demande des membres du Conseil Municipal suivant les règles de l'article L 2122-21.

**COMMISSIONS
MUNICIPALES**
2015-041

Suite à l'installation de M. COUTARD, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres, de former les commissions et comités consultatifs suivants :

Il est rappelé que M. Alain BESNIER, Maire, est Président de droit de toutes les commissions communales.

Bulletin, communication : Vice-Président : Laurent CAURET.
Julie FOUQUET, Brigitte GAIGNARD, Stéphanie TURPIN, Samuel BONNEAU, Richard MAREAU, Jocelyne PICHON, Caroline ÉVRARD et Laurent BOBOUL.

Conseil d'école: Vice-Présidente : Stéphanie GUYON.
Pascale SOUDEE.

Cantine scolaire :

Laurent CAURET, Stéphanie GUYON, Julie FOUQUET

Commission petite enfance, enfance et jeunesse : Vice-Présidente : Stéphanie GUYON.

Julie FOUQUET, François MADEC, Catherine PORCHER

Commission Personnes âgées : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON

Stéphanie TURPIN - Laurent CAURET - Caroline EVRARD - François MADEC - Catherine PORCHER - Brigitte GAINARD

Travaux voirie : Vice-Président : Eugène BESNARD

Jocelyne PICHON - Richard MAREAU - Samuel BONNEAU - Roger CHANTELOUP - Laurent BOBOUL - Cyril COUTARD

Travaux Bâtiment : Vice Président : François MADEC

Jocelyne PICHON - Pascale SOUDEE - Laurent CAURET - Catherine PORCHER - Eugène BESNARD - Samuel BONNEAU - Brigitte GAINARD - Laurent BOBOUL - Cyril COUTARD

PLU et urbanisme : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON

Caroline EVRARD - Yannick REBRE - Eric VERITE - Richard MAREAU

Développement économique : Vice-Président : Laurent CAURET.

Yannick REBRE - Roger CHANTELOUP - Eric VERITE - Laurent BOBOUL

Environnement, Tourisme, Fleurissement, Illuminations : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON

Julie FOUQUET - Stéphanie TURPIN - Caroline EVRARD - François MADEC - Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Brigitte GAINARD

Vie associative, Fêtes et Cérémonies : Vice-Président : Laurent CAURET

Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Jocelyne PICHON

Ressources Humaines : Vice-Présidente : Stéphanie GUYON

Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE - Eric VERITE - Julie FOUQUET - Laurent CAURET - Brigitte GAINARD - Yannick REBRE

Finances : budget administration générale et subventions Vice-Président : Laurent CAURET

Julie FOUQUET - Yannick REBRE - François MADEC - Jocelyne PICHON

Comité consultatif de révision des listes électorales

Caroline EVRARD - Roger CHANTELOUP - Jocelyne PICHON - Catherine PORCHER

Commission Cimetière : Vice-Présidente : Jocelyne PICHON

Eric VERITE - Pascale SOUDEE - Laurent CAURET - Catherine PORCHER - Stéphanie TURPIN - François MADEC

Commission Réforme des Rythmes Scolaires : Vice-Présidente : Stéphanie GUYON

Stéphanie GUYON - Julie FOUQUET - Catherine PORCHER - Pascale SOUDEE

Commission attribution logement Sarthe Habitat

Titulaire : Jocelyne PICHON

Suppléant : Yannick REBRE

Correspondant "défense" : Laurent CAURET

Inventaire des zones humides :

Titulaire : Roger CHANTELOUP

Suppléant : Richard MAREAU

Délégués "prévention routière" :

Titulaire : Eric VERITE

Suppléant : Julie FOUQUET

Référent "tempête" ERDF :

Titulaire : Yannick REBRE

Suppléant : Laurent CAURET

Fédération départementale des groupements de défense contre les nuisibles de la Sarthe

Roger CHANTELOUP

Jardinier Sarthois

Yannick REBRE

Ligue Protection des Oiseaux :

Catherine PORCHER

SAGE (schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau):

Richard MAREAU

Délégués « usager du train »

1 titulaire : Brigitte GAINARD et 1 suppléant : Laurent CAURET

**ELECTION DES
DELEGUES
DU CONSEIL
MUNICIPAL
AU SIAEPA
STE JAMME/
MONTBIZOT
2015-038**

M. Yannick REBRE informe le Conseil Municipal qu'il souhaite laisser sa place. Il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre au sein du SIAEPA Ste Jamme/Montbizot. M. Le Maire rappelle que les délégués doivent être élus en veillant à respecter la réglementation en vigueur, à savoir un scrutin uninominal à la majorité absolue aux 2 premiers tours et relative au 3ème tour, à bulletins secrets (art L5211-7 du CGCT et L2122-7).

Se porte candidat : Cyril COUTARD

Le Conseil Municipal procède à l'élection du candidat, à bulletin secret.

Le résultats du vote est le suivant :

Cyril COUTARD : 18 voix

Les 9 membres du SIAEPA sont donc : Alain BESNIER, Eugène BESNARD, Laurent CAURET, Eric VÉRITÉ, Richard MAREAU, Roger CHANTELOUP, Jocelyne PICHON, Samuel BONNEAU et Cyril COUTARD.

**ELECTION DES
DELEGUES
DU CONSEIL MUNICI-
PAL
AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**
2015-039

Suite à la démission de Mme Marjorie L'ECU qui était membre du CCAS, M. le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale a invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un nouveau délégué. Mme Julie VIOT se porte candidate. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a élu à l'unanimité, Mme Julie VIOT.
les membres du CCAS sont donc : Alain BESNIER, Brigitte GAINARD, Roger CHANTELOUP, Jocelyne PICHON, Stéphanie GUYON, Eric VÉRITÉ et Julie VIOT.

**TIRAGE AU SORT
Jurés d'assises
2016**

2015-042

M. Le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Sont tirés au sort les électeurs suivants :
N°311 : Jonathan DAVAINÉ, domicilié 9 Rue Albert Lucas
N°924: Virginie PASQUIER, domiciliée 12 Hameau des Louveries
N° 875 : MONNIER Marcelle épouse LACHAMBRE, domiciliée 5 Impasse Louis Pasteur

**DETR
2015**

2015-043

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, les projets susceptibles d'être éligibles sont :
1 – *Aménagement de la rue des Forges (RD47) avec création d'un réseau pluvial.*
2 – *Mise en accessibilité de la salle du Pont d'Orne et de la Mairie (selon diagnostic ERP)*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

Aménagement de la rue des Forges (RD47) avec création d'un réseau pluvial.
montant estimatif des travaux :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	789 416.95
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	212 127.59
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre public : Réserve parlementaire TDIL	20 000.00
Autre public : Agence de l'eau Loire Bretagne	39 093.43
Fonds privés	
TOTAL	1 060 637.97

Mise en accessibilité de la salle du Pont d'Orne et de la Mairie (mise en conformité avec le diagnostic sur les ERP)

- Montant estimatif des travaux :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	35 447.91
Fonds Européens (à préciser)	
DETR	23 631.94
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	59 079.85

Le conseil :

autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2015

atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

**APPROBATION
DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2014**

2015-044

M. Alain BESNIER, Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Laurent CAURET, délibère sur le compte administratif 2014 dressé par M. Alain BESNIER.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

(cf. tableau page suivante)

CA 2014	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats antérieurs		225 428.30	46 547.00		46 547.00	225 428.30
Opérations de l'exercice	855 069.95	1 065 448.21	328 279.31	200 763.52	1 183 349.26	1 266 211.73
Total	855 069.95	1 209 876.51	374 826.31	200 763.52	1 229 896.26	1 491 640.03
Résultats de clôture		354 806.56	174 062.79			261 743.77
Restes à réaliser		/	/	/	/	/
Totaux cumulés		354 806.56	174 062.79			261 743.77
Résultats définitifs		354 806.56	174 062.79			261 743.77

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et déclare que le compte administratif pour l'exercice 2014 par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

**APPROBATION
DU COMPTE
DE GESTION
2014**

2015-045

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont exactes,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS

2015-046

Le Conseil Municipal étudie les dépenses et recettes des deux sections de l'exercice 2014 ainsi que celles au titre des exercices antérieurs qui se synthétise de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Montant des recettes	1 065 448,21
montant des dépenses	855 069,95
total : Excédent	210 378,26

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Montant des recettes	200 763,52
montant des dépenses	328 279,31
total : Déficit	-127 515,79

AFFECTATION DES RESULTATS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
au titre de l'exercice 2014	210 378,26 €
au titre des exercices antérieurs	225 428,30 €
total : Excédent	435 806,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
au titre de l'exercice 2014 : déficit	127 515,79 €
au titre des exercices antérieurs : déficit	46 547,00 €
total : déficit	174 062,79 €

RESTES A REALISER	
En recettes	
en dépenses	
soit un déficit de	0,00 €

1068 :Affectation des excédents en section d'investissement	235 806,56 €
R02 excédent de fonctionnement à reporter	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter les sommes inscrites sur le tableau ci-dessus, Et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

EAUX PLUVIALES
Rue des Forges et rue
du vieux Tertre

Choix de l'entreprise
réalisant les travaux

2015-047

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif des réseaux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

- de retenir la proposition de la société GT Canalisation dont le montant des travaux s'élève à 74 465.00 € HT
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces travaux.

DECISION
MODIFICATIVE

N°4

2015-048

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de voter le virement de crédits suivant :

Section de fonctionnement :

Article	61523	- 23 844.00 €
Article	023	+23 844.00 €

Section d'investissement

Article	021	23 844.00 €
Article	2315	23 844.00 €

SALLE POLYVALENTE

Portes d'entrée

2015-049

Afin d'isoler l'entrée de la salle polyvalente du froid et faire des économies d'énergie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres

- De remplacer les portes d'entrée et de retenir la proposition de la société SPM, sise à Sainte Jamme sur Sarthe, dont le montant du devis s'élève à 7 748.32 € HT soit 9 297.98 € TTC. La prestation comprend la fourniture et la pose des châssis et des portes.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces travaux.

ECOLE PUBLIQUE

Dénomination

2015-050

M. Le Maire rappelle qu'il a été demandé d'attribuer un nom à l'école publique.

Considérant que l'école a été construite sous le mandat de M. Louis ROUZAY,

Considérant qu'il a souhaité la gratuité des fournitures scolaires,
Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole réuni le 2 juin 2015,

Il est proposé d'appeler le bâtiment comme suit : Ecole Primaire Louis Rouzay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette dénomination.

**RENOVATION
DU LAVOIR**

**Travaux divers
d'intérêt local**

2015-051

Dans le cadre des travaux de rénovation du lavoir situé en contrebas du Pont Napoléon, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la réalisation du projet précité sur 2015 d'un montant HT de 34 382.66 € et sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire afin de financer lesdits travaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**OUVERTURE DE POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE
PRINCIPAL DE 2ème
CLASSE**

2015-052

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2015.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**INDEMNITE
D'ADMINISTRATION
ET DE TECHNICITE**

2015-053

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'Indemnité d'administration et de technicité à l'adjoint technique principal de 2ème classe au taux de 5.5 à compter du 01/07/2015. Le versement de l'indemnité sera mensuel.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

ATESART

**Représentant de la
commune**

2015-054

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de rapporter la délibération du 3 février 2015 relative à la désignation des délégués de la commune au sein de l'Agence des Territoires de la Sarthe. En effet, il ne doit y avoir qu'un délégué et non un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, M. Eugène BESNARD est désigné à l'unanimité des membres comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée Spéciale et de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette désignation.

FOURNITURE DE GAZ

2015-055

L'article 25 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie prévoit la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel au 31 décembre 2015. Après avoir consulté plusieurs fournisseurs de gaz et étudié les offres, le conseil municipal décide de retenir la proposition de GDF SUEZ qui est la plus avantageuse.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat en prix fixe d'une durée de 36 mois entre la Commune et GDF SUEZ et tout document administratif, comptable ou financier s'y référant.

DIVERS**CCPM**

M. Le Maire donne le compte-rendu des aides et subventions versées par la Communauté de Communes. Le montant des versements s'élève à 662 780 € soit 60 € / habitant.

PARTICIPATIONS	montants
financement du SDIS	165 314,00
Syndicat Mixte du Pays du Mans(0,80 € / hab)	8 831,20 €
Pays du Mans ORAC/tourisme 5(0,25 €/ hab)	2 759,75 €
Pays /G8 transport (030 €/hab)	3 311,70 €
PAID fonctionnement	8 616,00 €
SDIREM/SCOT	3 863,65 €
Syndicat mixte des gens du voyage (1 €/ hab)	14 744,70 €
MISSION LOCALE EX PAIO	12 571,65 €
CAUE	1 100,00 €
association des maires	900,00 €
Initiatives sarthe	130,00 €
Sarthe expansion	500,00 €
adhésion au SmAn 0,10 € par hab	1 103,90 €
SIG participation au Conseil général	2 125,87 €
LM TV	907,20 €
TOTAL des participations obligatoires	61 465,62 €
total subventions CENTRE SOCIAL / MDP	370 000,00 €
total subvention office de tourisme tourisme	26 000,00 €
total des subventions aux autres associations	40 000,00 €
TOTAL de toutes les subventions	436 000,00 €

total des participations et subventions PAR AN	662 780 €
---	------------------

par habitant

60,04 €

**Syndicat mixte du Pays
du Mans
Et gens du voyage**

M. Le Maire fait part à l'assemblée délibérante que l'Etat estime qu'il n'y a pas assez de fréquentation des aires d'accueil pour les gens du voyage et souhaite diminuer les versements qu'il fait aux organismes et syndicats en charge de cette gestion.

Conseil d'école

Le Conseil d'école s'est tenu le 2 juin dernier. M. BRIERE, le Directeur, quitte notre commune pour un poste sur la Ferté-Bernard (rapprochement géographique). Il sera remplacé par M. Denis FROGER.

Tour de table :

Mme GUYON fait un compte-rendu sur les TAP (temps d'accueil périscolaire). Un questionnaire à l'attention des enfants a été distribué aux élèves pour connaître leur ressenti vis-à-vis des animations proposées dans le cadre des TAP. Le retour est positif. En effet, les enfants ont plaisir à y participer. Pour 2015-2016, le roller et le tennis de table sont reconduits et deux nouvelles animations seront proposées : le langage des signes et les jeux d'opposition.

Mme PORCHER sollicite la mise en place d'une réunion avec les commerçants pour que soit expliqué ce qu'est l'accessibilité et l'obligation qui leur est faite de réaliser un agenda.

Elle remercie l'ensemble des bénévoles pour l'aide apportée lors de la préparation et l'organisation du Marché du Terroir (le 14 mai dernier) et rappelle « qu'une journée au bord de l'eau » se déroulera le dimanche 5 juillet prochain.

Mme PICHON fait un compte-rendu concernant la nouvelle dénomination des voies. La convention avec la Poste a été signée le 19 mai dernier. Les courriers d'information seront envoyés par la Poste à compter du 8 juin prochain. La commune se charge de distribuer les numéros de plaque avec les fixations.

Dates à retenir :

6 Juin Festimaine, Réunions de quartier et concert de la musique

8 Juin Réunion de la commission CCAS

9 Juin Réunion à l'école

14 Juin Gala de danse

18 Juin Réunion su SIAEPA

20 Juin Inscription MJC salle du Conseil Municipal

23 Juin Réception des travaux Place de l'église

CA Cantine

3 Juillet Repas annuel élus et agents

5 juillet Un WE au bord de l'eau

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 6 juillet prochain

M. Le Maire clôt la séance à 23h30.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

Eric VERITE

Brigitte GAINARD

RogerCHANTELOUP

/

Yannick REBRE

Julie VIOT

Catherine PORCHER

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD
/

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD